



1 place d'Astarac
65190 TOURNAY
☎ 05 62 35 70 26
📠 05 62 35 78 64
✉ mairie@ville-tournay.fr
<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15
Date de la convocation : 23/06/2022

PROCES-VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 février 2023

L'an deux mille vingt-deux, le 6 février 2023 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Laurent HAEST, Pierre SEUBE et Régis CINQ FRAIS, Mmes Dominique ARNE, Dominique BARIS, Monique CHAUSSERIE, Céline FAGET et Marie MAURY

Absents :

Florian PARENT donne procuration à Nicolas DATS TAPIE
Roger SETAU donne procuration à Dominique BARIS
Patrick BRU donne procuration à Francis ARTIGUE
Jean-Louis GABAS

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

La séance est ouverte à 18h00

Monsieur le Maire demande de rajouter 2 points à l'ordre du jour :

- Avenant MOE maison Lacoste
- Prix garderie pause méridienne

La proposition est adoptée à l'unanimité.

1. Approbation du procès-verbal du 21 décembre 2022

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal du 10 janvier 2023

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. Demande d'achat de parcelle forestière

Monsieur le Maire informe le conseil de la demande d'achat de la parcelle A 0215 quartier Bru présentée par monsieur Arnaud LAPEBIE afin d'agrandir son troupeau ovin.

Monsieur le maire rappelle que la parcelle est boisée et est située en zone N du PLU de Tournay. Cette classification considère que la parcelle est protégée pour sa qualité paysagère et son environnement. En conséquence, accueillir une activité de pâturage ne peut se faire sans altérer les caractéristiques de la parcelle.

Après des explications apportées par madame Marie Maury, monsieur le Maire propose de refuser la vente.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. Conseil municipal des Jeunes

Monsieur le Maire rappelle la volonté de l'équipe municipale de mettre en place un conseil municipal des jeunes. Il souhaite que la commission « citoyenneté » s'approprie le dossier afin que celui-ci voit le jour dès cette année.

Après débat, le conseil propose d'ouvrir le conseil des jeunes aux 9-15 ans domiciliés à Tournay.

Les objectifs de cette assemblée sont multiples :

- Permettre aux jeunes d'exprimer leurs idées et leurs propositions pour la collectivité et réfléchir avec eux aux améliorations pour la ville : leur donner le droit à la parole et être à l'écoute de leurs besoins, leurs envies ;
- Leur apprendre à exprimer leurs idées, échanger, débattre, argumenter ;
- Les responsabiliser, en en faisant les porte-paroles de leurs camarades ;
- Obtenir les points de vue des jeunes sur les dossiers portés par la collectivité : loisirs, aménagements urbains, etc. ;
- Développer chez les enfants une citoyenneté active, qui renforce leur créativité et leur autonomie.

La commission se réunira le 17 février à 15h pour travailler sur le règlement et cette mise en place.

5. Opération façades

Monsieur le Maire rappelle la commission « façades » qui s'est réunie le jour même en présence du CAUE et de la Région. Il présente les dossiers qui ont été validés pour l'année 2023 :

Adresse	Nom	Total de subvention
1 avenue de la Gare Tournay	LACAU	18 669,75 €
6 Rue Lestrade, Tournay	BIELSA	1 112,93 €
2 Rue Emile Gabarrot, Tournay	LOUDET	1 842,50 €
1 Chemin des Ecoliers, Tournay	PIBOU	2 610,00 €
8 Impasse Abbé Perrey, Tournay	ASCENCIO	2 060,00 €
18 Rue de la Causserie, Tournay	CABARROU	4 950,80 €
13 Impasse Abbé Perrey, Tournay	SAVAL	1 040,00 €
11A Rue de la République, Tournay	DUBARRY	1 280,00 €
		33 565,98 €

Il informe également le conseil municipal que 3 dossiers sont ajournés, car des éléments supplémentaires sont demandés.

Monsieur le maire propose d'attribuer les subventions correspondantes à chaque dossier pour un montant total de 33 565,98 €HT.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6. Autorisation de signature de la convention avec la commune de Bordes pour le projet Caminarros

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du projet « Caminarros », une convention doit être passée entre les communes de Tournay et de Bordes afin qu'un fonds de concours puisse être versé par Bordes au prorata du kilométrage de son territoire.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer la convention.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. Acceptation de l'offre de concours de Bordes pour l'aménagement du Caminarros

Dans le cadre du projet d'aménagement « Caminarros » un fonds de concours sera versé par la commune de Bordes à la commune de Tournay. Le fonds de concours proposé est de 25 % du montant HT restant à charge.

Monsieur le Maire propose d'accepter cette proposition.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

8. Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement sur le budget 2023

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales prévoyant que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Le budget primitif 2022 adopté par délibération n°2022-33 le 11 avril 2022 avait ouvert les crédits suivants :

- **Chapitre 21 : 443.167 €**
- **Chapitre 23 : 3.150.671,24 €**

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses ci-dessus.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

9. Demande de Fonds de concours incendie à la Communauté de Communes du Val d'Arros

Monsieur le Maire indique que la communauté de communes a voté par délibération D91-2018 la mise en place d'un fonds de concours « Défense Incendie » afin d'aider les communes dans la création ou l'amélioration des équipements de lutte contre l'incendie. Il propose de solliciter un fonds de concours pour la création d'un PI au carrefour du plagnon avec modélisation du réseau afin d'améliorer les PI d l'ASE et de l'HLM, la dépose du PI n°3 et la création d'un PI au carrefour de la route d'Oléac et du chemin de l'Arboretum. Le montant a été chiffré par la SAUR à 18.279,49 € HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter le versement d'un fonds de concours de la communauté de communes à hauteur de 50 % soit 9.139,75 €.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

10. Attribution des marchés de travaux Caminarros

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet du CAMINARROS.

Il fait état des différents éléments de l'opération.

Les travaux à réaliser comprennent la réfection du chemin de Tournay à Bordes, la création d'une passerelle bois sur l'Arros, la mise en place de signalétique et mobilier, les aménagements paysagers.

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Tournay sera le maître d'ouvrage de l'ensemble de l'opération et qu'une convention financière sera établie entre les communes de Bordes et de Tournay pour le financement de l'opération.

Une consultation a été réalisée selon une procédure adaptée. 8 entreprises ont remis une offre technique et financière, dont les montants sont rappelés dans le tableau ci-dessous :

Travaux	Entreprises	Montant HT
Réfection du chemin	DASTUGUE TP Routière des Pyrénées LTP Génie civil & Gabion	89 979.00 € 98 943.00 € 102 627.50 €
Création passerelle	MECAMONT PYRENEES CHARPENTE SOUBIE	29 800.00 € 32 178.96 € 31 764.00 €
Mobilier	PIC BOIS	3 710 €
Aménagement paysager	SANGUINET	15 565.00 €

Après analyse des offres d'après les critères établis, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de retenir les offres des entreprises suivantes :

Travaux	Entreprises	Montant HT
Réfection du chemin	DASTUGUE TP	89 979.00 €
Création passerelle	MECAMONT	29 800.00 €
Mobilier	PIC BOIS	3 710.00 €
Aménagement paysager	SANGUINET	15 565.00 €
	Total	139 054.00 €

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de l'opération, une acquisition foncière sera réalisée pour la création d'un espace détente. Il s'agit des parcelles B21 et B22 pour une surface de 4 480 m² et un coût prévisionnel avec les frais de 8 000 €.

Il propose qu'une enveloppe de 9 000 € HT soit rajoutée pour les aléas et imprévus.

Le budget global de l'opération s'établit donc à 156 054 € HT.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

11. Travaux de réparation de toiture école élémentaire

Monsieur le Maire rappelle les dommages constatés sur l'école élémentaire et indique qu'après expertise, l'assurance prend en charge le changement de la costière haute posée dans le mauvais sens à 100%. Le défaut d'étanchéité au niveau du poteau bois sera pris en charge uniquement à 50%.

L'assurance s'engage à verser 12 957.01€. Il restera à charge de la commune 4 637.65€ TTC.

Monsieur le maire demande au conseil l'autorisation d'engager les dépenses.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

12. Avenant 1 MOE Maison Lacoste

Monsieur le Maire rappelle la consultation initiale faite pour un montant de travaux estimé à 470 000,00 € HT.

Après ouverture des plis, le marché de travaux est passé à 598 575.40 € HT. Compte-tenu de la sous-évaluation d'un lot, l'architecte propose de plafonner ses honoraires sur l'estimatif de 536 700 € HT.

Les honoraires de la maîtrise d'œuvre correspondant à un pourcentage de 7.5% de l'enveloppe prévisionnelle, le contrat de maîtrise d'œuvre passe de 35 250 € HT à 40 252.50 € HT.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer cet avenant.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

13. Tarification scolaire pause méridienne

Maire indique que des enfants allergiques fréquentent la cantine mais que compte tenu des allergies rencontrées, le repas est fourni par les parents. Il indique que par conséquent, il est nécessaire de fixer un tarif périscolaire de la pause méridienne.

Il propose de reprendre le tarif des garderies et de fixer le tarif de garderie midi comme suit :

Quotient 1 De 0 à 500	Quotient 2 De 501 à 800	Quotient 3 De 801 à 1000	Quotient 4 De 1001 à 1200	Quotient 5 De 1201 à 1500	Quotient 6 Supérieur à 1500
0,25 €	0,50 €	0,50 €	0,75 €	1,00 €	1,00 €

La proposition est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Madame Marie Maury expose que le camion de ramassage des ordures ménagères n'est pas passé depuis plusieurs fois dans la rue Lestrade et l'impasse Abbé Perret et qu'elle a contacté le SPECTOM.

La séance est levée à 21h00

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Dominique ARNE

Nicolas DATAS-TAPIE